

Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Madame le Maire,

Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire,

Les Centres des Impôts Fonciers ont, au sein des Directions Départementales des Finances Publiques, pour mission entre autres de mettre à jour les bases qui servent à l'établissement des taxes foncières, d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères. Dans ce cadre, le Code Général des Impôts prévoit que l'administration fiscale peut assister les communes, notamment lors des Commissions Communales des Impôts Directs.

Dès 2003, dénonçant les dangers prévisibles en matière d'accompagnement des collectivités de la réforme CDI/CDIF voulue par les gouvernements successifs, la CGT Finances Publiques avait alerté sur les conséquences en termes de justice et d'efficacité fiscales, alerte sciemment ignorée. Les événements nous ont malheureusement donné raison. A cela est venu s'ajouter un désengagement de plus en plus prononcé de l'état envers les collectivités territoriales (DGF) ainsi que de nombreux transferts de compétence. Cela a provoqué un accroissement de la pression fiscale locale, avec l'augmentation des taux d'imposition mais aussi l'instauration d'une taxe d'aménagement injuste et trop lourde pour de nombreux contribuables.

Aujourd'hui, une attaque sans précédent contre le plan cadastral est en préparation. Cet outil unique et performant, continuellement enrichi (aménagements fonciers, remaniement, mise à jour du bâti et de la voirie), est dans le collimateur de nos Ministres. En effet, il s'agirait dans un avenir très proche, de ne plus mettre le plan à jour afin de recentrer la mission des géomètres du cadastre sur le « tout fiscal ». Outre le côté inepte de la décision, tant les conséquences des différentes politiques en matière de service public foncier étaient à prévoir, nous nous insurgons contre ce démantèlement : en effet, on ne peut dissocier la topographie (mise à jour du plan) de la fiscalité, tant leur imbrication est fondamentale dans le recensement de la matière imposable, que dans le suivi des permis de construire et déclarations préalables, mais aussi pour l'aide apportée aux communes ou l'apport technique lors des commissions communales des impôts directs.

A l'heure ou de nombreuses officines démarchent les communes leur faisant miroiter, contre grasse rémunération, la récupération d'un soit disant manque à gagner en raison de bases fiscales faibles ou erronées, il nous semble opportun de rappeler que la fiscalité est une des missions régaliennes de l'État, qui seul peut garantir une égalité de traitement entre les territoires et les contribuables. Hélas, notre administration paye un lourd tribut en termes d'effectifs à la logique libérale ambiante : encore 1648 emplois supprimés en 2018 impliquant fermetures de trésoreries, réduction horaire de la plage d'accueil des contribuables... Nos services fonciers n'étant pas en reste, on demande aux géomètres du cadastre de jouer les pompiers de service pour venir suppléer leurs collègues, tout en abandonnant la part prépondérante de leur mission.

Sans tous les acteurs impactés par la mission cadastrale, nous n'arriverons pas à faire infléchir cette politique de la terre brûlée. Comment croire que sans moyens ni accompagnement, les « petites communes » pourront se doter d'un plan à jour ? Comment croire que la préférence fiscale ne sera pas donnée aux gros pôles urbains ? Comment croire à l'égalité des territoires et des citoyens quand viendra l'heure de « prioriser » la mission ?

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques s'adresse à vous solennellement : nous vous invitons à prendre toute initiative que vous jugerez utile afin d'empêcher la mise à mort du plan cadastral et au-delà, du service public

fiscal et foncier. Ce peut être une interpellation de votre président de l'association des maires de votre département, ou de votre député. Ce peut être une démarche auprès des services départementaux ou centraux de l'administration fiscale, ou toute autre forme. Pour notre part, nous avons des réponses concrètes à opposer à ce projet destructeur, que ce soit en terme d'orientation, de renfort des missions sans « laissés-pour-compte », de service cadastral performant et efficace.

Nous comptons sur votre soutien. Dans ce cas, merci de nous adresser copie de votre démarche afin de pouvoir de notre côté interpellier notre direction.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs nos Représentants, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT Finances Publiques